

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 972 593,364 dinars, un actif net de 1 958 342,869 dinars et un résultat net déficitaire de 79 681,831 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respectés durant la période auditée.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILAN COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>1 765 170,086</u>	<u>2 474 522,776</u>
a – Actions et droits rattachés		1 765 170,086	2 061 232,955
b - Obligations et valeurs assimilées		-	413 289,821
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>207 043,426</u>	<u>71 574,364</u>
a - Placements monétaires		-	-
b – Disponibilités		207 043,426	71 574,364
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		<u>379,852</u>	<u>585,425</u>
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		1 972 593,364	2 546 682,565
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.6	<u>9 857,440</u>	<u>11 783,178</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	3.7	<u>4 393,055</u>	<u>2 762,887</u>
TOTAL PASSIF		14 250,495	14 546,065
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.4	<u>1 933 991,922</u>	<u>2 484 948,336</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.5	<u>24 350,947</u>	<u>47 188,164</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		56,751	136,860
b - Sommes distribuables de l'exercice		24 294,196	47 051,304
ACTIF NET		1 958 342,869	2 532 136,500
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 972 593,364	2 546 682,565

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2017

& 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>78 176,674</u>	<u>96 446,885</u>
a – Dividendes		66 873,660	77 983,280
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 303,014	18 463,605
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.3	<u>3 612,515</u>	<u>2 422,032</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		81 789,189	98 868,917
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.8	-43 332,391	-46 919,772
REVENU NET DES PLACEMENTS		38 456,798	51 949,145
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.9	-8 314,162	-4 897,841
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		30 142,636	47 051,304
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-5 848,440	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		24 294,196	47 051,304
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 848,440	-
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-212 688,080	206 731,928
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		116 098,116	-71 343,808
Frais de négociation de titre		-13 234,503	-17 522,139
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-79 681,831	164 917,285

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

& 31 DECEMBRE 2016

(Unité : en DT)

	31/12/2017	31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations</u>	<u>-79 681,831</u>	<u>164 917,285</u>
<u>d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	30 142,636	47 051,304
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-212 688,080	206 731,928
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	116 098,116	-71 343,808
d - Frais de négociation de titres	-13 234,503	-17 522,139
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-45 983,350</u>	<u>-40 387,350</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-448 128,450</u>	<u>-</u>
a- Souscriptions	-	-
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits d'entrée	-	-
b – Rachats	-448 128,450	-
- Capital	-458 551,965	-
- Régularisation des sommes non distribuables	17 420,018	-
- Régularisation des sommes distribuables	-6 996,503	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-573 793,631	124 529,935
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	2 532 136,500	2 407 606,565
b- en fin de l'exercice	1 958 342,869	2 532 136,500
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début de l'exercice	269 249	269 249
b- en fin de l'exercice	219 564	269 249
VALEUR LIQUIDATIVE	8,919	9,404
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-3,30%	6,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ADMISES A LA COTE :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2017 à 1 765 170,086 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	12 140	63 148,440	64 596,940	3,27%
AMEN BANK	6 534	143 650,866	153 725,418	7,79%
ATB	32 650	139 617,690	137 783,000	6,98%
BT	10 000	82 658,440	80 590,000	4,09%
CELLCOM	41 600	254 264,523	78 499,200	3,98%
ENNAKL	8 842	128 436,380	111 250,044	5,64%
EURO CYCLES	6 650	215 154,430	179 742,850	9,11%
GIF	41 750	68 289,530	61 122,000	3,10%
MONOPRIX	6 700	63 379,003	76 855,700	3,90%
ONE TECH HOLDING	4 946	45 245,718	65 860,936	3,34%
SAH	9 520	115 528,262	151 672,640	7,69%
SFBT	7 397	135 249,297	146 053,765	7,40%
SIAME	27 971	65 102,940	65 536,053	3,32%
SOTRAPIL	3 824	33 098,450	39 968,448	2,03%
STAR	1 095	142 871,436	109 454,010	5,55%
T. LEASING	4 000	62 878,716	55 068,000	2,79%
TPR	10 000	30 531,962	36 930,000	1,87%
UADH AA	13 100	38 681,310	33 483,600	1,70%
UIB	2 949	57 433,487	66 110,682	3,35%
UNIMED	5 000	37 900,000	39 330,000	1,99%
SAH DA	10 488	11 431,920	11 536,800	0,58%
TOTAL ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 934 552,800	1 765 170,086	89,48%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 934 552,800	1 765 170,086	89,48%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	7 375 637,780
	7 375 637,780

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêt courus	Prix de cession ou Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions	7 454 045,404		7 578 103,520	124 058,116
BTA	407 960,000	11 303,014	411 303,014	-7 960,000
TOTAL	7 862 005,404	11 303,014	7 989 406,534	116 098,116

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 78 176,674 dinars détaillés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des actions	66 873,660	76 766,440
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	11 303,014	18 463,605
Revenus des titres OPCVM	-	1 216,840
	78 176,674	96 446,885

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS ET REVENUS Y AFFÉRENTS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2017 à 207 043,426 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Valeur au 31/12/2017	Valeur au 31/12/2016	% actif
- BANQUE	133 238,796	165 135,255	6,75%
- SOMME A REGLER	-	-135 119,077	0,00%
- SOMME A L'ENCAISSEMENT	73 804,630	41 558,186	3,74%
TOTAL GÉNÉRAL	207 043,426	71 574,364	10,50%

Le total du poste « Revenus des placements monétaire » s'élève au 31 décembre 2017 à 3 612,515 dinars et présente le montant des intérêts sur le compte de dépôt.

	31/12/2017	31/12/2016
Revenus sur comptes de dépôt	3 612,515	2 422,032
	<u>3 612,515</u>	<u>2 422,032</u>

3-4. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>
Capital au 01 janvier 2017	2 484 948,336
Nombre de part	269 249
Nombre de porteurs de parts	244
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	458 551,965
Nombre de part	49 685
Nombre de porteurs de parts sortants	42
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	- 13 234,503
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	- 212 688,080
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	116 098,116
Régularisations sommes non distribuables	17 420,018
Capital au 31 décembre 2017	1 933 991,922
Nombre de part	219 564
Nombre de porteurs de parts	202
Taux de rendement	-3,30%

3.5 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2017 s'élèvent à 24 350,947 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2016 (report à nouveau)	67,912	-11,161	56,751
Exercice 2017	30 142,636	- 5 848,440	24 294,196
Total	30 210,548	- 5 859,601	24 350,947

3-6. OPERATEURS CREDITEURS :

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2017 à 9 857,440 dinars répartie comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Gestionnaire	6 160,899	7 364,485
Distributeur BTE	2 464,361	2 945,795
Dépositaire	616,090	736,449
Distributeur CGF	616,090	736,449
	9 857,440	11 783,178

3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS :

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2017 à 4 393,055 dinars répartie comme suit:

	31/12/2017	31/12/2016
Commissaire aux comptes	3 860,020	2 001,756
Etats retenue à la source	1,346	1,331
CMF	169,006	211,956
Impôt à payer	-	185,236
Publication CMF	362,683	362,608
	4 393,055	2 762,887

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs calculées conformément au règlement intérieur du fonds et aux conventions de dépositaire et de commercialisation.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de surperformance qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT.

Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contrepartie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 s'élèvent à 43 332,391 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	27 080,206	29 322,320
Rémunération du distributeur BTE	10 836,103	11 732,960
Rémunération du dépositaire	2 708,041	2 932,246
Rémunération du distributeur CGF	2 708,041	2 932,246
	43 332,391	46 919,772

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 8 314,162 dinars pour la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Honoraires commissaire aux comptes	5 888,376	2 029,890
Redevances CMF	2 294,947	2 484,962
Autres frais	130,839	382,989
	<u>8 314,162</u>	<u>4 897,841</u>

NOTE 4 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Données par part :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Total des revenus de placements	0,372	0,367	0,359	0,399	0,500
Charges de gestion des placements	-0,197	-0,174	-0,187	-0,198	-0,196
Revenus Nets des placements	0,175	0,193	0,172	0,201	0,304
Autres charges	-0,038	-0,018	-0,022	-0,027	-0,027
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	0,137	0,175	0,15	0,174	0,277
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,026	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	0,111	0,175	0,15	0,174	0,277
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,026	-	-	-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,969	0,767	-1,145	1,072	0,286
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,529	-0,265	-0,979	0,008	-0,831
Frais de négociation de titre	-0,060	-0,065	-0,011	-0,017	-0,016
Plus et moins-value sur titres et frais de négociation (2)	-0,500	0,437	-2,135	1,063	-0,561
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	-0,363	0,612	-1,985	1,237	-0,284
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,500	0,437	-2,135	1,063	-0,561
Régularisation du résultat non distribuable	0,079	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,421	0,437	-2,135	1,063	-0,561
Distribution de dividendes	0,175	0,150	0,173	0,278	0,110
Valeur liquidative	8,919	9,404	8,942	11,100	10,141
Nombre de parts	219 564	269 249	269 249	269 249	269 249
<u>Ratios de gestion des placements :</u>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,89%	1,89%	1,89%	1,89%	1,89%
Autres charges/actif net moyen	0,36%	0,20%	0,23%	0,26%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,31%	1,89%	1,52%	1,65%	2,67%
Actif net moyen	2 294 790	2 486 023	2 663 900	2 828 380	2 798 744